

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Membres présents : 12

Agnès THIBAUT, Bernard CHAUVIN, Michel GIRAULT, Michel POULIN, Jean-Pierre AMOUREUX, Marina BANAS, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE-BONJUS, Sébastien GAY, Aline MOLLER-GRASSER, Patricia ROBIN-IBANEZ, Pascal ROUSSEL.

Absente excusée : Valérie de SARIAC (a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT).

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Point sur les travaux
- Réseau orange
- Ouverture poste enfance jeunesse
- Biennale de Sologne
- Subventions diverses
- Questions et informations diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet est approuvé à l'unanimité.

- Point sur les travaux.

Madame le Maire distribue 2 documents : le 1^{er} renseigne sur le résultat de l'appel d'offres (entreprises, montants tranche ferme et tranche conditionnelle après négociations), soit 446 858,03 € HT pour le gîte et 191 233,73 € pour la salle des fêtes. Le 2^{ème} est une mise à jour du plan de financement au fil des subventions attribuées qui permet d'évaluer le montant de l'emprunt à souscrire. Après discussion celui-ci est arrêté à 400 000 € sur 20 ans au taux de 1,5 %. Plusieurs raisons à cette décision : le montant au plus bas des remboursements des précédents emprunts entre 2017 et 2020, le taux actuel de 1,5 % qui reste avantageux, et le confort que donne l'autofinancement dégagé, au bénéfice de projets d'investissement ultérieurs tels que les travaux de sécurité dans le village, les travaux dans l'église, les travaux de l'impasse du Marais (électricité et enrobé), le projet d'un city stade pour les jeunes, la modernisation de la gestion du cimetière....

Avenant au contrat avec l'architecte : le contrat prévoyait une rémunération au taux de 8,5 % pour le gîte et de 7 % sur la tranche optionnelle. Dans la mesure où le projet de la salle des fêtes a été remanié à plusieurs reprises (initialement limité à la toiture et aux travaux de désamiantage, il a inclus un certain nombre d'aménagements puis a pris en compte la destruction des poteaux), la proposition d'appliquer le taux de 8,5 % sur la totalité du chantier est retenue.

Enfin, les choix portant sur les revêtements de sol ont été largement débattus et arrêtés (grès cérame et parquet).

- Réseau Orange.

Bernard CHAUVIN présente le dossier d'implantation du relais Orange au château d'eau qui devrait apporter un meilleur service aux utilisateurs et prévoit une redevance annuelle pour la commune.

- Ouverture poste enfance jeunesse.

La communauté de communes de la Sologne des Etangs, à laquelle la commune de Marcilly va être regroupée, n'ayant pas la compétence Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, il revient à celle-ci de s'organiser.

Dans le même temps la commune de Marcilly récupère des ressources fiscales jusque-là transférées, qui, additionnées aux versements de la Caisse d'Allocations Familiales et autres organismes, permettent, déduction faite de la participation demandée par la communauté de communes de la Sologne des Etangs (17 € par habitant), de dégager un budget prévisionnel de 37 000 € pour la création d'un poste de directrice du centre de loisirs et de la périscolaire. Le recrutement prendra en compte l'expérience et la proximité du lieu d'habitation. Dans un 1^{er} temps un contrat de 31h50 pour 24 000 € charges comprises devrait être suffisant, celui-ci devant être associé à la mutualisation des horaires des personnels en place.

Actuellement ce sont 12 enfants qui bénéficient de la garderie matin et soir et 14 le mercredi.

L'embauche avec effet à la Toussaint devrait permettre un tuilage avec la directrice actuelle qui dépend de Salbris.

En marge de ce sujet, Madame le Maire informe le conseil que le rapprochement entre la communauté de communes de la Sologne des Rivières et celle du Romorantinais et du Monestois impliquera à terme la disparition du service PEEJ, qu'en cela Marcilly n'a rien à regretter.

Par ailleurs, au vu des politiques de taux et abattements intercommunales et communales, le rapprochement avec la Sologne des Etangs a pour effet un taux d'imposition en baisse !

- Biennale de Sologne

L'évènement de juillet 2019 aura pour thème le « Street Art » : Madame le Maire a chargé Valérie de Sariac de faire des propositions pour Marcilly, notamment pour le mur de la caserne des pompiers.

Le coût en serait de 1 000 €, ateliers enfants et visites compris. Il est rappelé que l'école est, depuis plusieurs années, partie prenante de la Biennale.

- Subventions diverses

700 € au Réveil de Marcilly

75 € à la Fondation du Patrimoine

70 € à l'association des conciliateurs de justice

- Questions et informations diverses

Transferts de charges à la CCSR pour l'année 2019 : le conseil s'abstient car Marcilly n'est plus concerné.

Plan Communal de Sauvegarde : exercice prévu semaine 42. La mairie doit être opérationnelle dans la 1^{ère} ½ heure, dans l'attente des pompiers et de la gendarmerie.

Site informatique : sera mis en service d'ici la fin de l'année. Il a été subventionné à 40 %.

Les Vœux du Maire auront lieu le 5 janvier 2019 : les associations vont être sollicitées pour l'organisation de la soirée.

Impasse du Square : un panneau « voie sans issue » sera installé pour des raisons de sécurité, à la demande d'un jeune citoyen de Marcilly.

Déchets : les décharges intempestives faites entre la caserne des pompiers et le four à pain ont amené le Président du SMICTOM à prendre la décision de ne laisser à l'endroit que les containers pour verre et papier. Les habitants de Marcilly sont priés de prendre contact directement avec le SMICTOM (tél : 02 54 88 58 28) pour exposer leurs éventuelles difficultés.

Frelons asiatiques : constatation de la multiplication des nids, recherche d'une solution efficace.

Routes : trous en formation, travaux programmés par le conseil départemental.

Atelier de jeu d'échecs : tentative de mise sur pied dans le cadre de l'association Vie et Santé avec l'intervenant de l'école.

« Malzoné » à visiter absolument : 2 circuits (1 de 1,7 km et 1 de 700m)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance

Le Maire